



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 18563

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur une revendication essentielle des producteurs de lait à savoir un prix rémunérateur. Un rassemblement sans précédent de producteurs de lait s'est tenu le 13 février à Bruxelles. 4 500 éleveurs de 14 pays européens se sont en effet réunis à l'occasion du congrès de l'European milk board EMB, regroupement d'organisations européennes de producteurs de lait et d'organisations syndicales agricoles. Une centaine de producteurs français de l'organisation des producteurs de lait OPL ont participé à cette gigantesque mobilisation. Les producteurs ont démontré à M. Lars Hoelgaard, directeur général de la commission agricole européenne, la pertinence et la véracité de leur revendication essentielle ; vivre dignement de leur travail passe par un prix du lait rémunérateur. Les différents intervenants de niveau international ont démontré que vouloir produire au prix mondial comme le propose la commission est irréalisable et suicidaire pour l'ensemble des éleveurs. Travailler 3 000 heures par an avec un revenu de moins d'un euro par heure ne peut aboutir qu'à la disparition de la plus grande partie des producteurs européens. Il considère que, confrontée à une demande accrue et durable de produits laitiers, la Commission européenne doit sortir de son aveuglement et oublier au plus vite sa ligne directrice actuelle axée sur la vocation exportatrice de l'Europe. Il estime que le maintien de la gestion de la production et du marché par les quotas au sein de l'Union européenne est le seul garant d'un juste prix du lait couvrant les coûts de production et par la même de l'avenir des producteurs européens. Il lui demande de préciser la position de la France à Bruxelles sur ces questions existentielles pour les producteurs de lait en France et en Europe.

Texte de la réponse

Reflet de l'amélioration des marchés depuis mi-2006, le prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en constante hausse depuis le début de l'année 2007. Pour le mois de décembre 2007, le prix moyen du lait payé aux producteurs en France s'élève à 334 EUR/1 000 litres, en hausse de plus de 22 % par rapport à décembre 2006. En cumul sur l'année 2007, le prix moyen est de 288 EUR/1 000 litres, en hausse de 7,8 % par rapport à 2006. Depuis le mois de juillet 2007, le prix du lait moyen payé aux producteurs a dépassé le niveau de 2004, avant les premiers effets de la réforme de Luxembourg. Ces évolutions marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait et fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière. L'actualité communautaire se concentre sur le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC). Engagé sous la présidence slovène, il se conclura sous la présidence française. Le secteur laitier est un secteur stratégique pour de nombreuses régions en France et en Europe, et la prudence doit guider les réflexions afin de ne pas déstabiliser la filière. Cependant, la grande majorité des États membres ne souhaite pas renouveler le système des quotas laitiers après la campagne 2014/2015. Il est ainsi nécessaire, dans l'intervalle, d'assurer un « atterrissage en douceur » de la politique laitière européenne, sans déstabiliser la production française, et dans la diversité de nos

territoires. Le défi est à la fois dans les régions difficiles, de montagnes en particulier, mais aussi dans les régions concurrentielles. Afin de répondre à cet objectif, trois propositions sont défendues par la France au niveau communautaire : maintenir les instruments de régulation des marchés car le marché des produits laitiers peut être volatil ; préserver l'équilibre des productions et des territoires en accompagnant les régions qui seront fragilisées ; permettre une sortie des quotas très progressive pour ne pas déstabiliser la filière ; toute hausse de quotas devant être évaluée sur la base d'études de marchés solides et argumentées.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18563

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1977

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3444